

Initiatives ministérielles

Autrement dit, le gouvernement va-t-il appuyer cet amendement et montrer du même coup aux Canadiens qu'il ne fera pas de cadeaux, comme ceux qu'il vient de faire à certains privilégiés et que des éditorialistes ont traités de bonis princiers, qu'il n'accordera pas de traitement de faveur à ses amis haut placés?

[Français]

L'hon. Gilles Loiseleur (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Merci, monsieur le Président. J'aimerais tout d'abord dire à l'honorable député quelle est la volonté, voire la décision très ferme du gouvernement pour ne pas qu'il y ait de doute là-dessus, concernant les bonus et les primes au rendement.

Je répète encore une fois que pour l'année en cours, l'année qui va du mois d'avril 1991 au mois d'avril 1992, le salaire de ces personnes a été gelé en avril 1991. Lorsque ce sera le moment de donner un bonus, donc à la fin d'avril 1992, la somme qui leur sera accordée sera zéro cent.

Quant à la législation, je peux dire que j'accueille positivement sa proposition. Le seul danger dans le libellé, me dit-on, c'est que cela ne permettra pas au Conseil du Trésor, par exemple, de faire des ajustements sur les allocations de voyage, ou des trucs du genre, ce qui n'est pas du tout l'objet qui le préoccupe, je crois.

Si vous le voulez bien, je demanderais à mes conseillers de discuter avec l'opposition, si on peut trouver un libellé; mais notre intention, de toute façon, est très claire, il n'est pas question de renverser ça. Que ce soit fait par le biais d'une législation, ou autrement, ce sera fait au niveau du libellé; n'étant pas avocat, et je ne m'en excuse pas d'ailleurs, je n'entrerai pas dans ce sujet.

J'aimerais par contre rappeler au député qu'il est délicat dans la conjoncture actuelle de s'amuser à parler de bonus qui n'ont jamais été versés. Je l'inviterais donc à se prononcer avec une certaine prudence.

Il a fait également une déclaration un peu ronflante en disant que nous mettons fin à 25 ans de négociations. Est-ce qu'il aurait préféré que nous fassions comme deux gouvernements libéraux du Canada, celui de Terre-Neuve et celui du Nouveau-Brunswick, et que dans le Budget nous légiférions 0 p. 100? Nous avons préféré, suite aux 25 ans de négociations, tenter de régler ce problème par le biais de la négociation, et nous avons en fait passé 60 jours à la table des négociations. C'est suivi par une étape de conciliation. Nous avons passé 30 jours en conciliation, et jamais n'avons-nous eu une proposition de l'Alliance de la Fonction publique nous permettant d'espérer de faire quelque progrès que ce soit.

En d'autres mots, si nous avons pris au niveau du Budget une décision difficile en fixant des paramètres de 0-3-3 pour les masses salariales, pour les trois années en cours, c'est que nous faisons face à une situation difficile

dans le pays. Il ne faut pas oublier ce qui se passe dans le pays où on a eu un nombre considérable d'entreprises qui se sont trouvées en difficultés; et au moment même où nous sortons de la récession, il était très important de leur envoyer un message très clair que nous étions déterminés, quant à nous, à faire notre part.

Il dit un peu plus loin que nous avons tenté de régler nos problèmes de budget sur le dos des fonctionnaires. Non. Ce que nous demandons aux fonctionnaires, c'est une contribution parmi bien d'autres. Nous demandons aux employés qui sont syndiqués une contribution. Nous avons demandé aux cadres une contribution, puisque nous allons réduire de 10 p. 100 le nombre des postes. Nous avons demandé aux provinces une contribution, puisque nous allons réduire le rythme de croissance des transferts qui vont continuer à augmenter, mais dont la croissance va être diminuée. Nous avons demandé une contribution à tous les ministères, puisque nous allons geler les frais d'opération de l'ensemble des ministères.

Donc, nous avons demandé à tout le monde, y compris au premier ministre, aux ministres, aux leaders de l'opposition, aux députés de cette Chambre de faire leur part. Et si notre processus était celui qu'il décrit, comment se fait-il que quatre syndicats, par ce processus, sont arrivés à signer des ententes avec nous, reconnaissant le 0-3-3? Comment se fait-il que des rapports de conciliation obligatoire ont recommandé des règlements à l'intérieur des paramètres que nous avons fixés? Ne serait-ce pas plutôt parce que l'Alliance de la Fonction publique, avant même que le Budget soit publié, et immédiatement après, a déclaré qu'elle n'avait aucune espèce d'intention de négocier, qu'elle allait entreprendre une lutte politique?

Nous avons quant à nous fait des efforts sérieux. Je vous ai dit le nombre de jours pleins que nous avons passé à la table. Encore cette semaine, 35 séances de négociations.

Alors, nous aurions pu — je veux lui dire — faire comme ces gouvernements, ailleurs au Canada, qui ont pris des mesures encore plus rigoureuses. Ces mesures-là nous sont commandées par une conjoncture extrêmement difficile. Le gouvernement, avec ses déficits et sa dette, occupe beaucoup trop d'espace. Il ramasse tous les capitaux disponibles. L'an prochain, nous allons payer 41 milliards de dollars en intérêts. Nous ramassons tous les capitaux. Et toutes les entreprises qui veulent redémarrer sont bloquées parce que nous ramassons tout. Nous avons décidé, au moment du Budget, de faire un effort. Nous avons vu, au moment du Budget, un danger d'inflation, également, mené par une croissance extrême du coût de la main-d'oeuvre, soit une augmentation de 25 p. 100 par rapport aux États-Unis ces dernières années. Nous avons donc voulu envoyer un message très clair à tout le monde: Attention, il faut se ressaisir. Et la meilleure façon de le faire, c'était nous-mêmes, comme un